

## Secteurs écologiques forestier

### Identification de la donnée

**Identifiant****ENV\_3\_27****Date de l'extrait****Extrait du 01.12.2023****Description du contenu  
des données**

#### Introduction

Les secteurs écologiques ont été conçus au départ pour la création de réserves forestières reflétant la diversité des conditions régionales. Il était prévu que des réserves soient créées, dans chaque secteur, en accord avec les particularités régionales (atouts, potentialités...). Ceci devait permettre, entre autres, d'assurer une bonne répartition géographique des réserves dans le Canton et d'exprimer des intentions de protection régionales, sans pour autant cibler des forêts précises. Cette option a ensuite été mise de côté au profit d'une autre approche.

Les secteurs écologiques ont été repris dans l'inventaire forestier cantonal 2003-2005 (IFJU) ou une interprétation différenciée des résultats de l'IFJU a été réalisée sur la base d'une séparation par unités spatiales. Dans le rapport final de l'IFJU, trois séparations différentes sont utilisées, soit l'ensemble du Canton du Jura, les trois districts et finalement la subdivision par secteur écologique. Les secteurs écologiques sont utilisés notamment pour les interprétations de la surface forestière, des volumes sur pied et de la présence du bois mort en forêt.

#### Délimitation des secteurs

Une approche régionale et une approche sectorielle tenant compte des particularités locales ont été définies. Elle permet de prendre en compte la variété de la forêt jurassienne. Ceci permet, entre autres, de proposer des politiques forestières différenciées en termes d'objectifs ou de priorité.

La délimitation de ces secteurs écologiques résulte de la combinaison de différents critères abiotiques, biotiques et humains. Chaque secteur écologique délimité, a des conditions intérieures qui sont relativement homogènes. On dénombre 21 secteurs pour l'ensemble du Canton qui tiennent compte de la diversité des conditions régionales dans le Canton. La carte 2 en annexe les localise plus précisément.

#### N° / Nom

I.1 / Plateau des Franches-Montagnes, partie Sud

I.2 / Plateau des Franches-Montagnes, partie Nord

II.1 / Envers des Côtes du Doubs

II.2 / Droits des Côtes du Doubs

II.3 / Plateau du Clos du Doubs

III.1 / Domont - Les Lavois

III.2 / Fonds du bassin Delémont

III.3 / Cluses

III.4 / Vallons de Soulce-Undervelier

III.5 / Envers de la vallée de Delémont

III.6 / Sud du Val Terbi

III.7 / Droits de la vallée de Delémont

III.8 / Combes

III.9 / Plateau de Pleigne

III.10 / Les Rangiers

IV.1 / Chaîne du Mont Terri

IV.2 / Plaine d'Alle-Coeuve-Damphreux-Vendlincourt

IV.3 / Etangs de Bonfol

IV.4 / Haute Ajoie

IV.5 / Vallon de l'Allaine

IV.6 / Fahy-Chevenez

## Caractéristiques des secteurs

### I.1 Plateau des Franches-Montagnes, partie Sud :

Plateau situé entre 950 et 1100 m d'altitude, moyennement à faiblement boisé, constitué d'un sous-sol calcaire avec des zones de loess profond. Les principaux atouts du point de vue de la protection de la nature sont les pâturages boisés et les tourbières. En raison des facilités d'accès (desserte importante) et de la forte pression touristique, les forêts des Franches-Montagnes subissent des dérangements liés aux activités humaines.

La priorité sera donnée à la création de réserves dans les pâturages boisés et les tourbières. On cherchera également à aménager des îlots de vieux bois et des lisières étagées.

### I.2 Plateau des Franches-Montagnes, partie Nord :

Idem "Plateau des Franches Montagnes, partie Sud", mais avec des sols moins hydromorphes (mouillants), globalement les conclusions sont les mêmes.

#### II.1 Envers des Côtes du Doubs :

Pentes boisées, exposées au Nord, entre 430 et 950 m d'altitude, entrecoupées de replats et de barrières rocheuses et parcourues de cours d'eau. Ces forêts poussent souvent sur des éboulis calcaires. On rencontre encore des surfaces de plusieurs dizaines d'hectares qui ne sont ni desservies ni exploitées, donc pas perturbées par l'activité humaine. On favorisera, dans ce secteur, la création de grandes réserves (totales ou mixtes).

#### II.2 Droits des Côtes du Doubs :

Pentes boisées sur éboulis calcaires, exposées au Sud, entre 430 et 950 m d'altitude, entrecoupées de replats et de barrières rocheuses. On y rencontre des surfaces de plusieurs dizaines d'hectares qui ne sont ni desservies ni exploitées, donc pas perturbées par l'activité humaine. On favorisera, dans ce secteur la création de grandes réserves (totales ou mixtes), comprenant des stations séchardes.

#### II.3 Plateau du Clos du Doubs :

Ce petit plateau calcaire situé entre 750 et 920 m d'altitude est caractérisé par une mosaïque de pâturages, parfois boisés, et de forêts. L'accent sera mis sur les îlots de vieux bois, les petites réserves, mixtes ou particulières, ainsi que sur les lisières étagées.

#### III.1 Domont - Les Lavois :

Ce secteur moyennement boisé est caractérisé par des collines boisées (500 à 650 m d'altitude), très fertiles, sur galets vosgiens ou molasses. On rencontre de nombreux peuplements enrésinés sur sols bruns pélitiques ou pseudogleyifiés (sols mouillants et plutôt acides). Les forêts sont desservies et exploitées. On cherchera avant tout à obtenir des îlots de vieux bois, des petites réserves particulières, ainsi que des lisières étagées, voire des réserves d'associations végétales. Dans ce secteur, comme dans celui contigu du "Fonds du bassin Delémont", on mettra l'accent sur la formation de réseaux.

#### III.2 Fonds du bassin Delémont :

Fond de vallée situé entre 400 et 650 m d'altitude, très peu boisé, à vocation principalement agricole et urbaine. On cherchera avant tout à renforcer les liens entre les massifs boisés situés au Nord et au Sud de ce bassin. On favorisera donc la formation de réseaux écologiques en soutenant la création d'îlots de vieux bois, de petites réserves particulières, ainsi que de lisières étagées ou de cordons boisés.

#### III.3 Cluses :

Ces formations constituent un élément particulier et important tant au niveau de la protection de la nature que du paysage. Il s'agit principalement de pentes d'éboulis calcaires, fortement boisées, s'élevant de 500 à 1000 m d'altitude et exposées à l'Est ou à l'Ouest. La mosaïque de stations ainsi que le faible dérangement humain (peuplements non desservis) en font un refuge pour la faune. Les forêts des cluses ont souvent un rôle de protection important en raison des infrastructures routières (ou ferroviaires) qui les parcourent. Des réserves importantes pourront y être créées pour autant que l'on puisse garantir le rôle protecteur de la forêt. On s'achemine donc vers des réserves mixtes.

#### III.4 Vallons de Soulce-Undervelier :

Petit vallon, moyennement à fortement boisé, dont les forêts, principalement sur les pentes, s'échelonnent entre 550 et 1150 m d'altitude. Ce secteur est caractérisé par une grande diversité de milieux (stations humides à sèches). Certains peuplements de plusieurs dizaines d'hectares ne sont pas (ou très peu)

exploités. On cherchera avant tout à créer des réserves, totales ou mixtes, de 50 ha et plus.

#### III.5 Envers de la vallée de Delémont :

Pentes boisées, exposées au Nord, entre 600 et 1100 m d'altitude, entrecoupées et parcourues de cours d'eau. Ces forêts poussent souvent sur des éboulis calcaires. On rencontre des forêts qui ne sont ni desservies ni exploitées, et donc pas perturbées par l'activité humaine. On favorisera, dans ce secteur, la création de réserves petites à moyennes (totales ou mixtes), ainsi que les îlots de vieux bois.

#### III.6 Sud du Val Terbi :

Terrain vallonné, fortement boisé, situé entre 480 et 1200 m d'altitude, sur sols calcaires. La variété des stations ainsi que la présence de forêts ni desservies ni exploitées en font un refuge pour certaines espèces animales. Ce secteur englobe un petit secteur de cluse et un petit secteur de combe. Le but est d'obtenir des réserves mixtes, en réseau, si possible en lien avec les réserves des deux secteurs cités ci-dessus.

#### III.7 Droits de la vallée de Delémont :

Pentes boisées sur éboulis calcaires, exposées au Sud, entre 580 et 920 m d'altitude. On y rencontre des forêts de plusieurs dizaines d'hectares qui ne sont ni desservies ni exploitées, donc pas perturbées par l'activité humaine. On favorisera dans ce secteur la création de grandes réserves (totales ou mixtes), comprenant des stations séchardes.

#### III.8 Combes :

Vallons boisés où coule un cours d'eau. On y rencontre des forêts de pentes, souvent escarpées, poussant sur des éboulis calcaires. La richesse biologique de ces forêts est renforcée par la présence de cours d'eau et de nombreuses zones ni desservies ni exploitées. On cherchera à créer des réserves mixtes, de 50 ha et plus, englobant le cours d'eau. On devra garantir l'évacuation des embâcles.

#### III.9 Plateau de Pleigne :

Plateau moyennement boisé à une altitude variant entre 500 et 900 m, dont les sols sont principalement calcaires, mais aussi parfois décarbonatés et hydromorphes (un peu acides et mouillants). Les forêts sont souvent reliées entre elles par des cordons boisés. Ce secteur se prête bien à la création de petites réserves, d'îlots de vieux bois et de cordons boisés étagés.

#### III.10 Les Rangiers :

Pentes plutôt exposées au Sud, fortement boisées et bien desservies (dérangements liés à l'activité humaine). On rencontre des éboulis et des rendzines sur les pentes, ainsi que des terres brunes, parfois hydromorphes, sur les replats. Il sera vraisemblablement difficile de créer des grandes réserves, on favorisera en revanche de petites réserves particulières et mixtes.

#### IV.1 Chaîne du Mont Terri :

Grands massifs de forêts productives poussant sur des pentes de déclivité faible à moyenne, exposées principalement au Nord et s'échelonnant de 550 à 940 m d'altitude. Les éboulis de pentes sont entrecoupés de replats avec des sols plus profonds et hydromorphes. Quelques grands massifs forestiers (de 50 ha et plus) ne sont pas desservis et ne subissent que très peu de dérangements liés à l'activité humaine. On soutiendra la création d'une grande réserve mixte de plus de 200 ha (dont le noyau central est à l'étude) et de réserves totales ou mixtes de plus de 30 ha.

#### IV.2 Plaine d'Alle-Coeuve-Dampheux-Vendlincourt :

Plaine de basse altitude (420 à 600 m) très peu boisée, vouée à l'agriculture intensive. Les sols sont du type terres brunes et gleys. Le boisement est principalement constitué de petits massifs. On favorisera la formation de réseaux écologiques en soutenant la création d'îlots de vieux bois, de petites réserves particulières, ainsi que de lisières étagées ou de cordons boisés étagés.

#### IV.3 Etangs de Bonfol :

Plaine (430 à 530 m d'altitude) fortement boisée, sols humides et productifs (terres brunes et gleys hydromorphes), parcourus de cours d'eau. Les forêts, parfois enrésinées et généralement bien desservies, subissent l'influence de l'activité humaine. L'intérêt de ce secteur est renforcé par la présence d'étangs. L'accent sera mis sur la création de réserves liées aux étangs et aux associations végétales humides ainsi qu'à leur renforcement par la délimitation de zones tampons.

#### IV.4 Haute Ajoie :

Plaine (370 à 640 m d'altitude), moyennement boisée, composée de terres brunes et de gleys, caractérisée par une alternance de massifs boisés relativement

importants et de terres agricoles. Les forêts, desservies et exploitées, sont influencées par l'activité humaine. On cherchera avant tout à développer des petites réserves mixtes et des îlots de vieux bois répartis sur tout le territoire. On développera également le bocage afin de favoriser la mise en réseau des milieux.

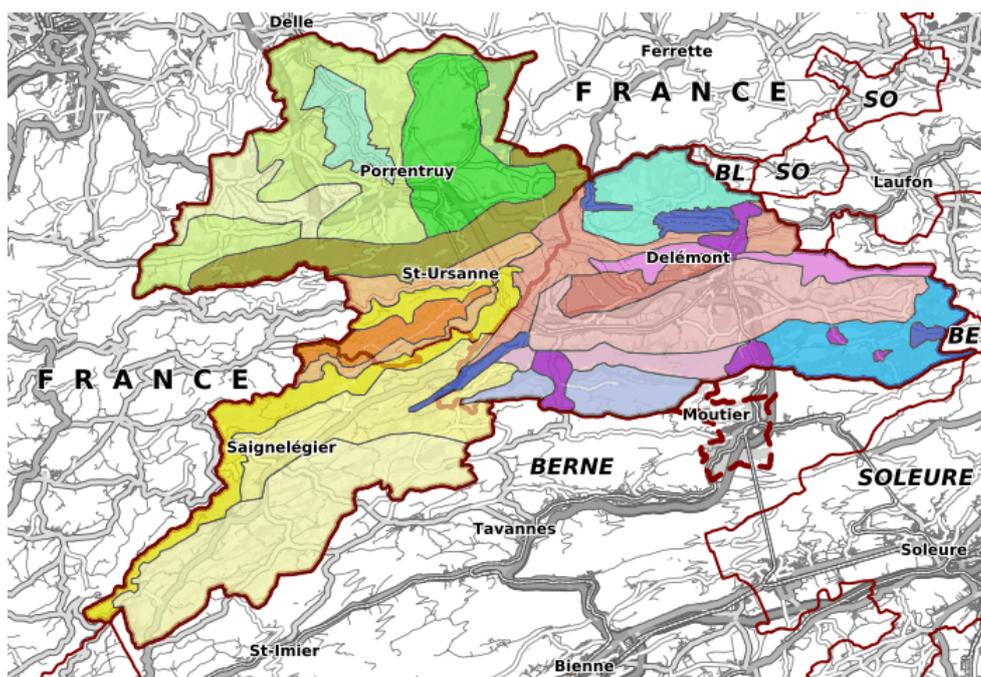
#### IV.5 Vallon de l'Allaine :

Vallon principal (Nord-Sud) et vallons secondaires (Est-Ouest) aux pentes fortement boisées s'échelonnant entre 380 et 550 m d'altitude. Les sols sont filtrants sur les pentes (rendzines, éboulis) et plus profonds sur certains replats (terres brunes). La desserte importante et l'exploitation régulière de ces forêts limitent les possibilités de création de grandes réserves. On favorisera les réserves mixtes que l'on s'efforcera de mettre en réseau.

#### IV.6 Fahy-Chevez :

Plaine (430 à 620 m d'altitude), moyennement boisée, composée de sols calcaires et de terres brunes (voire gleys) et caractérisée par une alternance de massifs boisés relativement importants et de terres agricoles. Les forêts, desservies et exploitées, sont influencées par l'activité humaine. On cherchera avant tout à développer de petites réserves mixtes et îlots de vieux bois répartis sur tout le territoire. On développera également le bocage afin de favoriser la mise en réseau des milieux.

### Représentation de la donnée



Etendue géographique

Tout le canton

Lien sur le géoportail

[https://geo.jura.ch/s/env\\_03\\_27](https://geo.jura.ch/s/env_03_27)

### Contact

Gestionnaire de la donnée

Office de l'environnement  
Chemin du Bel'Oiseau 12, 2882 St-Ursanne

Personne de contact RCJU

Rondez Michel, Tél. 032 420 48 00  
[michel.rondez@jura.ch](mailto:michel.rondez@jura.ch)

### Indice qualité

Type de données

polygone

Année d'acquisition

2023

Fréquence des mises à jour

Non défini

Echelle d'utilisation

1:0

Précision en plan (m)

-

Précision en alt. (m)	-
Méthode d'acquisition	<a href="#">_Inconnue</a>
Méthode d'acquisition secondaire	<a href="#">_Inconnue</a>

### Diffusion

Niveau de légalisation	Inconnue
Niveau de diffusion selon l'OGéo	A
Système de référence	<a href="#">GCS_CH1903+</a>

Références légales fédérales	Base légale	Désignation
	<a href="#">_Non documenté</a>	<a href="#">Non documenté</a>

Références légales cantonales	Base légale	Désignation
	<a href="#">_Non documenté</a>	<a href="#">Non documenté</a>

**Téléchargement des données**

[Les conditions générales d'utilisation fournies par le SIT-Jura sont les suivantes :](#)

[https://geo.jura.ch/geodonnees/Conditions\\_utilisation\\_geodonnees.pdf](https://geo.jura.ch/geodonnees/Conditions_utilisation_geodonnees.pdf).

En cliquant sur le lien de téléchargement ci-après, vous vous engagez à les respecter :

[https://geo.jura.ch/geodonnees/donnees/ENV\\_3\\_27\\_Secteurs\\_ecologiques\\_forestier.zip](https://geo.jura.ch/geodonnees/donnees/ENV_3_27_Secteurs_ecologiques_forestier.zip)

### Informations sur les métadonnées

Date de création	13.07.2023
Date de mise à jour	04.09.2023
Télégéodata	<a href="#">Catalogue de données</a>
Lien sur la fiche des métadonnées	<a href="https://geo.jura.ch/geodonnees/fiches/Fiche_ENV_3_27_Secteurs_ecologiques_for estier.pdf">https://geo.jura.ch/geodonnees/fiches/Fiche_ENV_3_27_Secteurs_ecologiques_for estier.pdf</a>

### Description des attributs : Secteurs écologiques forestier

env_03_27_secteurs_ecologiques_forestiers	
Date de la dernière mise à jour:	<b>23.08.2023</b>
objectid	Numérique
id_sct_eco	
secteurs_ecologiques	Texte (50)
region	Texte (5)
nom_region	Texte (50)
etiquette	Texte (10)
etiquette_pdcf	Texte (10)
user_mise_a_jour	Texte (255)
date_mise_a_jour	Date
surface	Double

perimetre	Double
geom	Géométrie (Polygone)